

## **Lot de Chasse 620**

### **Avis au public**

Conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la Chasse, il est porté à la connaissance du public que le rôle de répartition de l'année 2022/2023 du Syndicat de Chasse du lot 620 peut être consulté pendant 15 jours du 15 au 29 juillet 2022 auprès du secrétaire sur rendez-vous.

Tous les propriétaires des terrains chassables sont tenus de compléter leurs données via la plateforme « myguichet » ou de communiquer leurs données bancaires au secrétaire.

Adresse mail : [kevin.reinert@anf.etat.lu](mailto:kevin.reinert@anf.etat.lu)

Secrétaire : Kevin Reinert, Administration de la Nature et des Forêts B.P. 42, L-6701 Grevenmacher